

Cayrols - Marcolès - Damps - Porain - Pers - Roannes Saint-Mary - Le Rouget
Roumégoux - Saint-Mamet La Salvetat - Saint-Saury - La Ségatassière - Vitrac

BULLETIN COMMUNAUTAIRE


Janvier 2009



No.7



Sommaire

P. 2	Édito	P. 18	Les Actualités
P. 3	La Nouvelle Équipe	P. 19	La Ferme Pédagogique
P. 6	Territoire	P. 21	Les Associations
P. 11	Les Projets	P. 22	 : Les Déchets
P. 16	La Revue de Presse		

Edito du Président



Dès avril 2008, après les élections municipales, le nouveau Conseil Communautaire a été installé.

Les délégués représentant les communes du canton se sont immédiatement mis au travail avec l'objectif prioritaire de réfléchir et d'agir pour faire de « Cère et Rance en Châtaigneraie » un territoire attractif et innovant.

Cette démarche vise à l'amélioration de la vie quotidienne de nos concitoyens, l'accueil de nouvelles populations, plus globalement l'avenir de nos enfants et celui de notre territoire. Les lois récentes qui ont renforcé la dynamique intercommunale rendent celle-ci aujourd'hui incontournable. Le développement économique, social, culturel...ne peut se concevoir à la seule échelle communale qui ne pourrait leur apporter que des réponses imparfaites. La mutualisation de nos moyens, la force du regroupement, l'esprit communautaire permettent la capacité d'intervention sur des politiques de services et des politiques de projets dépassant largement les limites communales.

Le levier financier pour nos actions est apporté par nos partenaires institutionnels : l'Europe, l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général, qui eux-mêmes ont mis en œuvre des politiques de soutien au développement territorial dans le cadre de projets de territoire intercommunaux, contractualisés sur trois années.

Après celui de 2005-2008 dont le bilan est en cours d'examen, un nouveau projet fort et cohérent doit être débattu au sein de la Communauté de Communes et proposé à la contractualisation avec nos partenaires pour la période 2009-2011. Il pourrait être structuré autour de six thèmes déjà présents lors du précédent contrat : le développement économique et touristique – la cohésion territoriale – l'accueil de nouvelles populations – le développement sportif et culturel – le cadre de vie et l'environnement – le développement de la solidarité. Tel est déjà le défi que TOUS ENSEMBLE nous devons relever avec pour clé la réussite.

La première signature pourrait intervenir rapidement avec la collectivité de proximité qu'est le Conseil Général. Dans cette attente, et pour finir, permettez moi en cette période de vœux de souhaiter à chacun de vous et ceux qui vous sont chers, en mon nom personnel, et, au nom de l'ensemble du Conseil Communautaire « Cère et Rance en Châtaigneraie » au nom du personnel de la Communauté de Communes une nouvelle année 2009 pleine de joie et de satisfactions multiples.

Michel Labon
Président

Une Nouvelle Équipe

12 Communes représentées pour faire vivre l'esprit communautaire

La Communauté de Communes,
constituée d'un Conseil Communautaire
s'articule autour de 4 niveaux



L'exécutif se réunit une fois par mois, composé du :

PRÉSIDENT : est chargé de l'administration et préside le conseil. Il prépare et exécute les délibérations du conseil, ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes.

VICE-PRÉSIDENTS : secondent le Président dans ses fonctions. Ils préparent, animent le travail des commissions.

Le Bureau
est composé du Président et des 12 Maires, et se réunit tous les premiers mercredi du mois. Il prépare le Conseil Communautaire, examine les propositions des commissions avant de les soumettre en Conseil. Lors de chaque réunion de Bureau, un thème particulier est traité.

Le Conseil Communautaire
se réunit en moyenne une fois tous les deux mois. Il a été institué un système de «réunions décentralisées»: à tour de rôle, les Conseils Municipaux de chaque commune membre de la Communauté de Communes accueillent une réunion du Conseil Communautaire. La population est invitée à y participer. C'est l'assemblée qui délibère et qui décide. Les conseillers communautaires, élus parmi les conseillers municipaux, au nombre de 31 titulaires (31 suppléants) :

- fixent les grandes orientations de la politique générale
- proposent les sujets de travaux aux commissions
- contrôlent l'exécution des décisions prises.

Les Commissions

Chaque vice-président a la responsabilité d'une commission. Elles apportent réflexion et propositions dans leurs domaines de compétences. Elles définissent les actions à mettre en place, élaborent et étudient les dossiers traités par les services administratifs. Elles peuvent parfois faire appel à des acteurs de la vie locale ou à des spécialistes pour conforter leurs travaux.

Quatre Commissions ont été constituées. Au fur et à mesure des besoins, de nouvelles pourront voir le jour. Leur travail est essentiel à l'avancement des projets.

Rappel :

2 conseillers communautaires pour les Communes de - de 500 habitants
3 conseillers communautaires pour les Communes de + de 500 habitants
6 conseillers communautaires pour la Commune chef-lieu de Canton.

PRÉSIDENT

4 VICE-PRÉSIDENTS

chacun en charge d'une Commission

Culture - Sport
Enseignement

Développement
économique

Services à
la personne

Environnement
et cadre de vie

Le PRÉSIDENT et les 12 MAIRES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

31 Délégués titulaires - 31 Délégués suppléants

Commission CULTURE - SPORT - ENSEIGNEMENT

CHRISTIAN MONTIN

Pascal DELCAUSSE - Jean-Claude BOURGADE - René LAPEYRE
Henri HOSTAINS - Marie-Paule CASSAGNE - Philippe COSTE

Commission DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ÉRIC FÉVRIER

Patrick CLAMAGIRAND - Vincent GRANOULHAC - Alain LAURIS-
SERGUES - Christian MONTIN - Bernard VIPREY - Géraud MERAL
Gilles COMBELLE - André RONGIER - Patrick LABOUYGUES

Commission SERVICES À LA PERSONNE

MICHEL TEYSSEDOU

Jean LEPINE - Sabine LAGNES - Roger CONDAMINE - Pierrette
VERDIER - Albert CHANDON - René LAPEYRE - Marie-Paule CAS-
SAGNE - Philippe COSTE

Commission ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

ALBERT CHANDON

Christian MONTIN - Vincent GRANOULHAC - Bernard MAZIÈRES -
Laurent VIDAL - Joël GAUZINS - Pascal DELCAUSSE - Jean LEPINE
Dominique PAYROT

Au travers des Commissions et du Bureau, chaque
Commune participe au travail en «Cère et Rance».

Parole aux Vice-Présidents



Le nouveau Président, Michel Lafon et les 4 vice-présidents : Eric Février, Albert Chandon, Michel Teyssedou et Christian Montin

Parole au Vice-Président

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE :

Le Conseil Communautaire m'a confié, sur proposition du Président, la responsabilité de la Commission «Environnement et cadre de vie». Si cette deuxième partie (cadre de vie) devra être partagée avec les autres commissions, la partie environnement comprend notamment la collecte des ordures ménagères, la déchèterie et le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Pour SPANC, la loi du 3 janvier 1992 nous impose de vérifier les assainissements individuels de façon périodique. Il nous est apparu nécessaire d'avoir une même politique sur l'ensemble de la Châtaigneraie, de manière à unifier la méthode, simplifier la procédure et harmoniser les tarifs.

La collecte des ordures ménagères et leur traitement, le tri sélectif et la déchèterie, sont des points à examiner de très près, au vu des charges importantes qui nous sont imposées. La réorganisation de ces services s'impose afin de limiter les frais.

Nous aurons besoin de l'effort de tous, notamment dans le tri sélectif et l'utilisation de la déchèterie, afin de contenir le coût de ce service qui doit s'équilibrer.

Des propositions seront faites au Conseil Communautaire pour la collecte des ordures ménagères, l'utilisation de la déchèterie et la valorisation du tri sélectif, de manière à ce que les redevances dues par les ménages et tous les professionnels ne soient pas soumises à de nouvelles augmentations dans l'immédiat.

Albert Chandon

Parole au Vice-Président

CULTURE - SPORT - ENSEIGNEMENT :

Ces compétences, souvent considérées comme de deuxième ordre, me semblent essentielles pour faire de «Cère et Rance» un territoire attractif et ouvert aux attentes de nos concitoyens.

Certes, si l'offre d'activité et de logement reste indispensable à développer, elle doit aussi s'accompagner de propositions dans le domaine de la culture, du sport et des loisirs... pour que nous puissions, aussi, offrir des services et une vie sociale que chacun est en droit d'attendre et pour que chez nous, la qualité de vie ne soit pas seulement associée à un environnement naturel privilégié. Des équipements modernes, un tissu scolaire riche et vivant, des activités culturelles accessibles complètent l'offre que propose aussi la ville toute proche...

Christian Montin

Parole au Vice-Président

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

Cère & Rance en Châtaigneraie est une Communauté de Communes en croissance, par sa population et les activités qu'elle propose à ses habitants. Le maintien de la qualité des services ne peut se faire qu'avec une activité économique forte, soutien de nos ressources. En cette période d'incertitude financière, nous devons continuer d'agir à tous les niveaux :

- attirer des activités ou des entreprises nouvelles (ZA de l'Estancade)
- accompagner le développement de celles qui sont présentes
- conserver nos artisans, nos commerçants et les services de proximité (multiples ruraux) sur tout le territoire
- favoriser la transmission d'entreprises et d'activités.

Tout cela ne se réalisera qu'en mobilisant tous les échelons possibles, de l'individu à l'État. Un volet important de la vie de notre territoire est le tourisme. Notre volonté est d'en pousser le développement, en collaboration avec l'Agence Locale de Tourisme de la Châtaigneraie, en favorisant les offres de produits touristiques (Aquateil), en aidant les initiatives locales et l'existant. Bien accueillir des visiteurs plus nombreux est le gage de retombées économiques sur tout le territoire. Même si les circonstances sont défavorables, nous devons avoir conscience des atouts de notre territoire et le mettre en avant à chaque instant.

Eric Février

Parole au Vice-Président

SERVICES À LA PERSONNE :

Le service à la personne est une préoccupation nouvelle qu'a exprimée le Conseil Communautaire.

En me confiant cette préoccupation et l'animation de notre commission, j'ai conscience de la très large responsabilité qui est celle de cette commission.

Nous avons étudié dans un premier temps le soutien aux assistantes maternelles du territoire, qui se traduira dès début 2009 par la création d'un RAM (Relais d'Assistants Maternelles).

Ce relais sera le moyen d'animer, de former, et d'informer les assistantes maternelles pour les soutenir professionnellement. Nous allons également réfléchir à la petite enfance, aux personnes âgées, aux soins des personnes en général, aux transports scolaires.

D'autre part, la couverture du territoire en matière de téléphonie mobile, en général, les nouvelles technologies de l'information et des communications, sont aussi du domaine de compétence de cette commission.

Nous ne manquerons pas de les aborder.

Michel Teyssedou

L'équipe Communautaire :

Pour exercer ses missions, la Communauté de Communes compte aujourd'hui 18 agents.

Les services communautaires préparent et mettent en oeuvre les projets définis par les élus au travers des différentes instances de travail. Ils assurent au quotidien la gestion des services.

Un Adieu :

Cet été, nous quittait André DAUBIGNARD. Fervent défenseur de l'intercommunalité, il engage, dès son élection en 2001, la Commune de la Ségalassière dans le sillon communautaire. Il aura marqué son passage à la Communauté de Communes. En effet, il a largement participé à la mise en place de la «Musique à l'école», des Ateliers, et du développement de l'action culturelle dans son ensemble. Sa présence fidèle aux nombreuses réunions, ses compétences reconnues, sa disponibilité, son sens du service public, la fidélité à ses idéaux, ont fait de lui un élu apprécié.



Bienvenue au sein de l'équipe communautaire :

Philippe COSTE a été nouvellement élu en septembre dernier en qualité de Maire de la Commune de la Ségalassière. Il a intégré les Commissions «Culture, Sport, Enseignement» et «Service à la personne». Madame SERRE Fernande, déjà conseiller communautaire suppléant, siègera maintenant au Conseil Communautaire en tant que titulaire.

Nous leur adressons un chaleureux accueil.



Un nouvel agent administratif sera embauché dans le courant du 1er trimestre 2009 • accueil et communication • développement du pôle social • assistant fonctionnel des systèmes informatiques • gestion patrimoine bâti et du mobilier (matériels mis à disposition des associations).
Date limite des candidatures : 15 janvier 2009
Contact : Mme CARSAC ou Centre de gestion de la fonction publique territoriale (04 71 63 89 35 - www.cdg15.fr)

La Direction :

Marie-Paule Carsac



Dirige l'organisation territoriale – Organise la mise en oeuvre des plans d'actions en fonction des objectifs définis par les élus.
Contact : 04 71 49 33 30
direction@cere-rance.fr

Administration Générale :

Marc Sizabuire



Responsable des pôles Administration générale • Environnement • Développement •
Contact : 04 71 49 33 30
developpement@cere-rance.fr



Responsable des pôles Comptabilité • Ressources humaines •
Cyber-Cantal : anime les ateliers •
Contact : 04 71 49 33 30
administration@cere-rance.fr

en congés longue maladie

Eliane Laflorencie

Equipe Technique :

Pierre Bousuge



Responsable du pôle Service d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
Contact : 04 71 49 32 93
environnement@cere-rance.fr

Michel Noygues
Frédéric Sevenans
André Puech
Gilles Tirabi mis à disposition du Centre de Remise en Forme Aquateil
Daniel Lafon
José Bello Lucas

Le Service technique

Maintenance du service environnement :
• Collecte des ordures ménagères
• Entretien du matériel roulant
• Gardiennage de la déchèterie
• Entretien du patrimoine bâti



Jérôme RAMPON : rejoignant l'équipe communautaire au 1er Novembre 2008. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Le Pôle Culturel :

Pauline Piganol



Responsable du pôle Culture saison culturelle • résidence d'artistes • Ateliers de pratique musicale •
Contact : 04 71 49 32 30
culture@cere-rance.fr

Pauline travaille en collaboration avec Les Musiciens Intervenants Gérard Delbos, Franck M., Franck G., Pierre Cazes, Denis Wagenmann



Monsieur Vauris vient de nous quitter :

Il a mis au service de la Communauté de Communes, pendant presque vingt années, son dévouement, son sérieux. Michel laissera le souvenir d'une personne aimable, attentionnée pour sa famille, et très appréciée au sein de l'ensemble de l'intercommunalité.



Le Territoire

Présentation

La Communauté de Communes : Qu'est-ce-que-c'est ?

A l'heure où se développe le débat sur la réforme de l'organisation administrative du pays, l'échelon

**Communauté de Communes
représente un niveau complémentaire
de l'action communale.**

Il constitue aussi une entité suffisamment représentative pour être l'interlocuteur privilégié des collectivités dites «supérieures» (Département - Région - Europe), notamment en tant que structure porteuse de projets de développement local. La commune, elle, demeure l'unité de proximité pour nos concitoyens mais dont les capacités en tant que porteur de projets majeurs se réduisent inexorablement surtout au niveau des petites communes rurales.

Conscients de ces constats, les élus de «Cère et Rance» ont voulu se regrouper en vue de constituer un véritable bassin de vie offrant à chacun des habitants des services modernes, organisés et maillant le territoire, avec des compétences particulières.

En 2006, l'intérêt communautaire a été défini par les élus. Il s'agit de connaître «qui fait quoi» au sein d'une compétence. Une ligne de partage, claire et sans équivoque, a été établie entre les domaines d'action transférés à la Communauté de Communes et ceux réservés aux Communes. Ainsi, il a été décidé de :

Communauté de Communes
Transférer ce qui relève de l'intérêt communautaire (gestion intercommunale)
• Intérêt public commun

Communes
Laisser ce qui demeure d'intérêt communal
• Intérêt particulier

Evolution ensemble pour créer :

- Un développement solidaire entre les 12 Communes
- Un patrimoine collectif

Pour réaliser un avenir commun

<http://www.cere-rance.fr>

Le Contrat de Territoire : Véritable Outil Stratégique

Pour mener à bien l'ensemble de ces opérations, un contrat de territoire sur la période 2005-2008 a été signé avec :

l'Europe, l'Etat, la Région et le Département. Ce contrat a permis d'afficher clairement les ambitions et les priorités de la Communauté de Communes et donc de faciliter la coopération avec ses partenaires.

Une nouvelle relation s'est instaurée avec nos interlocuteurs fondée sur les échanges et la négociation autour d'un diagnostic et d'un programme d'actions, où se rejoignent les besoins locaux et les objectifs départementaux, régionaux et nationaux, voire européens.

Ainsi les participations de chacun s'élèvent à :

400 794 € pour l'Europe

1 166 644 € pour l'Etat

1 427 888 € pour la Région

1 161 531 € pour le Département

En plus de ces soutiens financiers essentiels, ce contrat a permis à la Communauté de Communes d'engager une démarche de pilotage de ces actions.





Le développement économique est l'un des enjeux prioritaires.

• **La zone d'activités communautaire de L'Estancade** sur Cayrols sur une surface de 5,5 ha. Huit entreprises sont aujourd'hui installées ou en cours. Reste disponible un terrain de 3000 m². Réalisation 2002-2006

• **La société SMSI** à Saint-Mamet était hébergée dans des locaux devenus vétustes. Le bâtiment cédé par la Commune et réaménagé par la Communauté de Communes offre à l'entreprise des bureaux plus opérationnels (spacieux et clairs) pour de meilleures conditions de travail des 35 salariés. Réalisation 2002-2003



Pôle de services aux habitants :

• **La supérette de Marcolès** : Le propriétaire de l'épicerie du village souhaitant récupérer les locaux pour son usage personnel, le gérant se trouvait contraint de rechercher de nouveaux locaux afin d'exercer son activité. La Communauté de Communes a soutenu sa démarche en construisant un bâtiment neuf à usage de commerce. Réalisation 2002-2003.



• **Le multiservices à Vitrac** : La Commune a toujours possédé une alimentation jusqu'en 2003, date du décès de son propriétaire. La Commune a fait l'acquisition de l'ensemble immobilier et l'a mis à disposition en vue d'assurer sa réhabilitation : bar-restaurant- épicerie - 2 chambres d'hôtes - logement des gérants. Réalisation 2006-2007



Pôle Tourisme

• **La ferme pédagogique à Omps** : en partenariat avec les futurs gérants, est créé un lieu de vie et d'apprentissage pour tous axé sur l'éducation à l'environnement, la découverte du milieu rural mais aussi une offre régionale innovante associant activités et hébergement.



• **L'espace du Moulin du Teil** (gîtes et Aquateil) au Rouget : implanté à proximité du plan d'eau, l'équipement balnéo est réalisé en appui des gîtes existants. La société ADOMEA gère maintenant l'ensemble du site.

• La participation de la Communauté de Communes à **l'Office de Tourisme de la Châtaigneraie** est renforcée par la mise en place d'une convention d'objectifs 2007-2009 : les missions d'accueil, d'information, d'animation, de promotion touristique, de conception et de commercialisation de produits touristiques ainsi que l'accompagnement des politiques de développement touristique sont ainsi confiés à l'Office.



Un Territoire Qualité d'Accueil



CULTURE
+ d'infos

au 04 71 49 32 30

ou

<http://www.cere-rance.fr/culture-cere-rance.html>



Le Sport

• **Le Gymnase communautaire** à Saint-Mamet permet d'accueillir des activités et manifestations sportives d'envergure régionale, d'offrir aux clubs des conditions adaptées à leurs pratiques.

• **La Piste de Karting du Lissartel** à Pers : cette piste de 1100 mètres, grâce à un tracé reconnu et à une animation locale dynamique, permet l'organisation de manifestations diverses, dont certaines de dimension nationale.

La Communauté de Communes apporte son soutien aux associations locales pour l'organisation de

La Culture

La prise de la compétence culturelle est avant tout un choix politique largement exprimé par le Conseil Communautaire.

• La Musique pour tous :

Dans le cadre scolaire : pour la 5^{ème} année consécutive, deux musiciens intervenants diplômés encadrent l'enseignement de cette discipline au sein des écoles qui le souhaitent. Au programme : éveil, découverte ou approfondissement... le tout de façon ludique et corporelle.

Les ateliers « Musique Entre Cère & Rance » : les ateliers ont pour objectif d'offrir à la population un accès aisé à la pratique musicale. Animés par cinq intervenants qualifiés, les 24 ateliers musicaux regroupent environ 160 inscrits et se déroulent sur 7 communes de la communauté de communes. Au choix : guitare, basse, clavier, batterie, flûte, chorale, groupes multi-instrumentaux, éveil...
Demandez le programme !

• **La Saison Culturelle** : En partenariat avec le Conseil Général, ce nouveau service est offert depuis septembre 2006. La saison culturelle est composée d'une **programmation de spectacles** variés et à destinations de différents publics : enfants, adultes, adolescents, famille, scolaire. Une douzaine de spectacles est proposée de septembre à juin sur différentes communes du territoire. De la danse au théâtre, en passant par la musique et le conte : du spectacle vivant pour toutes et tous !

La saison culturelle propose aussi des **résidences d'artistes**. Accueillir un artiste en résidence c'est lui offrir du temps pour travailler à ses prochaines créations. Des rencontres avec les artistes sont organisées sous la forme d'ateliers (écriture, théâtre...) ou de soirées (veillée chez l'habitant, apéro musical etc). Ces rencontres permettent aux artistes de nourrir leurs créations et aux habitants de découvrir autrement une pratique artistique...

Une Ambition de Vitalité et de Jeunesse

Le Pôle Jeunesse

• Les sorties à la piscine des écoles :

Depuis la rentrée de septembre 2006, les enfants scolarisés en grande section maternelle et CP (St-Mamet, Omps, Le Rouget et Roumégoux) ont accès aux équipements de l'espace forme Aquateil au Rouget. Les autres classes pratiquent la natation au Centre de la Châtaigneraie à Maurs, ceux de Roumégoux vont au Centre Aquatique d'Aurillac mieux adaptés pour les plus grands par la profondeur et la grandeur du bassin. Les sorties sont financées par la Communauté de Communes. Les frais de transport et de maître nageur sont à la charge des APE.

• Les voyages scolaires :

Une aide financière de 46 € par enfant et voyage effectué dans le cadre scolaire est versée directement à la famille pour l'ensemble des élèves de collèges et de lycées.

Contact : Sabine : 04 71 49 33 30

• **Le transport scolaire** : à destination du collège à Saint-Mamet et des classes primaires de la Commune de Saint-Mamet. Les chiffres : 6 circuits spéciaux - 88 familles bénéficiaires - 101 élèves transportés - 45 points de ramassage - 2 sociétés d'autocaristes - 85700 kms parcourus - 230 factures éditées par an.

La Communauté de Communes participe financièrement :

- au fonctionnement des **Centres de Loisirs Sans Hébergement** - Le Rouget, Roannes Saint-Mary et Saint-Mamet, à hauteur de 300 € annuels.
- à l'opération **PASSCANTAL**, dispositif mis en place par le Conseil Général, auquel s'associe la Communauté de Communes, facilitant l'accès aux jeunes cantaliens de 12 à 16 ans aux activités sportives, culturelles...

Le Pôle « Les Moins Jeunes »

• **Les ateliers CYBERCANTAL** : Le centre de ressources, dans les locaux mis à disposition par le collège de St.- Mamet, et grâce à l'équipement informatique acquis par le Conseil Général, animé par un agent de la Communauté de Communes permet à tous ceux qui le souhaitent de se familiariser à la pratique de l'informatique (traitement de texte, tableurs, internet...).

Le Mercredi matin de 9h à 12h (hors vacances scolaires)

Contact : Sabine : 04 71 49 33 30

• **Transport à la demande** : Le **Taxi Roussilhes** (04 71 46 13 42) vient vous prendre à domicile pour vous amener, le mardi, vendredi ou dimanche matin, soit au Rouget, soit à Saint-Mamet, soit en correspondance avec la ligne régulière routière. Il vous ramènera à votre domicile. Réserver la veille du déplacement.

• **Le maintien à domicile des personnes âgées** : La Communauté de Communes prend en charge les droits d'accès de 61 € au service d'assistance «Présence Verte», et aide au fonctionnement des ADMR locales et portage de repas par le versement de subventions.



Un Espace de Développement Durable

La Protection de l'Environnement

- **La collecte des ordures ménagères** est effectuée sur l'ensemble du territoire communautaire.

- **Le tri sélectif**



à Roannes Saint-Mary en 2003
à Saint-Mamet en 2007



- **Services de collectes sélectives** des cartons, des plastiques agricoles



- **Service d'Assainissement Non Collectif**



La Valorisation des sites

La Communauté de Communes participe à l'entretien, au balisage et mise en sécurité des sentiers pédestres répertoriés auprès de l'Office de Tourisme de la Châtaigneraie.



Sentier de Roannes Saint-Mary

Les Nouveaux Projets

Des Réalisations Programmées pour 2009

LE RAM : Relais d'Assistants Maternelles

La problématique de la « petite enfance » est récurrente sur le territoire de la Communauté de Communes. Une étude relative à la « petite enfance » avait été réalisée en 2003 mais à ce jour non aboutie.

Quelques chiffres :

Nombre d'enfants de moins de 3 ans : **160**
- **108** confiés à des assistantes maternelles
- **24** familles sont bénéficiaires d'une prestation versée par la CAF parce qu'ils ont cessé leur activité pour garder leurs enfants - Nombre d'enfants de 3 à 6 ans : **175**

Un Relais d'Assistants Maternelles (RAM) n'est pas une structure d'accueil.

Rôle Double :

• **Rôle administratif** : Le RAM aide les familles dans leur choix et renseigne sur les prestations, les droits, les démarches et les disponibilités d'accueil chez les assistantes maternelles.

• **Rôle social** : Les assistantes maternelles bénéficient d'un lieu d'information, de formation et d'animation. C'est un lieu de rencontre des assistantes maternelles et des parents, qui rompt leur isolement et les professionnalise. Des conférences et des réunions thématiques sur les besoins de l'enfant leur sont destinées. Des activités pour les enfants y sont organisées (activités d'éveil, visites...) auxquelles les parents peuvent être conviés.

Il a pour vocation d'améliorer la qualité de l'accueil à domicile et de favoriser l'épanouissement de l'enfant en enrichissant son environnement.

Un RAM demande la mise en place d'un schéma collectif. Le territoire de la Communauté de Communes est alors pertinent.

• **Le Territoire** : Pour assurer la pérennité du projet, il a été décidé qu'il serait porté par la Communauté de Communes pour assurer ainsi une représentativité sur l'ensemble du territoire. Une modification des statuts de la Communauté de Communes est engagée pour la prise de compétences.

• **Organisation** : Il serait souhaitable de prévoir une organisation avec 1 point central administratif (permanence dans un lieu défini avec les jours et heures d'ouverture au public) et plusieurs points de rassemblement et d'animation en fonction de la situation des assistantes maternelles sur le territoire (déjà 3 points de permanence RAM peuvent être proposés : Le Rouget - Saint-Mamet et Roannes Saint-Mary dans les locaux des CLSH déjà financés par la CAF et la MSA. D'autres lieux dits « tournants » en fonction des demandes et besoins).

• **Personnel** : L'embauche d'un(e) Educateur(trice) Jeunes Enfants en temps complet est programmée avec pour mission :

- animation d'un lieu d'échanges
- développement et animation d'un réseau de partenaires
- gestion administrative et budgétaire

• **Budget** : Le coût financier d'un RAM est estimé au maximum à 46 766 €/an (frais de personnel, frais de fonctionnement...).

• la Caf verse au gestionnaire une prestation de service égale à 40% des dépenses avec un plafond de 18 706 €.

• sur les 60% restant à charge de la Communauté de Communes, dans le cadre d'une contractualisation avec la CAF, 55% peuvent être remboursés dans la limite d'un plafond.

• la MSA apporte une participation au prorata du nombre de ses ressortissants.

• une convention sera passée entre la Communauté de Communes et la CAF et la MSA précisant le rôle, les engagements de chacun.

Le Conseil Général participe à l'investissement par l'octroi d'une aide à l'installation pour des acquisitions diverses d'un montant plafond de 3000 € + aide de 25% pour le renouvellement du matériel sur 5 ans dans la limite de 750 €.

• **Une action partenariale** : pour la mise en place de cette structure, le rôle des assistantes maternelles est primordial. Elles seront des acteurs associés aux différentes étapes du projet, ainsi que les associations qui agissent dans le domaine de la Petite Enfance.

• **Le calendrier** : Afin de monter correctement le projet, il convient de prendre le temps de faire les choses. Laisser le temps pour que chacun s'approprie le projet de RAM mais aussi faire bouger, en souplesse, pour que la procédure ne s'enlise pas.

• rencontre des assistantes maternelles par les travailleurs sociaux de la CAF (visite à domicile, entretien téléphonique), fin d'année 2008.

• réunions publiques, par secteur, rassemblant parents d'enfants de moins de 6 ans et assistantes maternelles, et la CAF début d'année 2009.

• recrutement d'une personne pour le fonctionnement

• mise en place du RAM fin du 1er semestre 2009.

Réalisation d'une Maison des Services



Le Contexte

Les bureaux administratifs de la Communauté de Communes sont situés à la Mairie de Saint-Mamet La Salvetat. La salle du Conseil de la Mairie est mise à disposition pour les réunions de la Communauté de Communes (Bureaux, Conseils Communautaires, Commissions...).

La mise en oeuvre de ce projet permettrait de disposer :

- d'une identification matérielle spécifique de la Communauté de Communes vis à vis de la population
- d'un point d'information (diffusion) et culturel (expositions)
- d'un lieu axé sur le développement économique du territoire (accueil de nouvelles populations, aides aux démarches,...).
- des conditions de travail satisfaisantes pour les élus et les collaborateurs de la Communauté de Communes : (18 personnes aujourd'hui).

La Communauté de Communes doit disposer d'un lieu spécifique et adapté pour pouvoir accueillir toute l'année les acteurs et les habitants.

Ces locaux doivent donc évoluer vers un lieu d'accueil polyvalent où se rencontreront populations, élus, administratifs, services avec un point d'information et un lieu d'exposition.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté des élus locaux de mettre en place et de développer la notion de territoire d'accueil, une identification matérielle spécifique de la Communauté de Communes «Cère & Rance en Châtaigneraie».



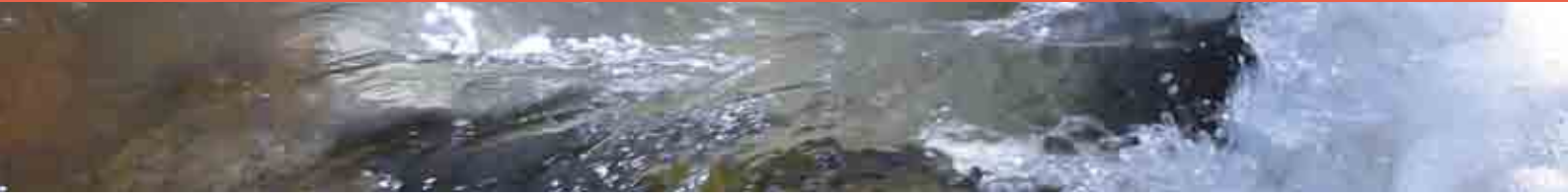
Le Projet

Une des esquisses présentée par le cabinet Metafore (Reyggade)



Vers Saint-Mamet centre

Vers La Salvetat



La loi sur l'eau du 03 janvier 1992 a rendu obligatoire la prise en charge du contrôle technique de l'ensemble des systèmes d'assainissement non collectifs à compter du 1er janvier 2006 la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 impose d'avoir réalisé le diagnostic des installations existantes avant le 31 décembre 2012.

C'est pour répondre à cette dernière obligation que les communes membres ont confié à la Communauté de Communes le soin de cette mission. Un SPANC...

A partir du 1er janvier 2009 ce service contrôlera également les assainissements existants.

LE SPANC : créé au 1er octobre 2002, le SPANC assure le contrôle des installations neuves et existantes. Un règlement d'assainissement est consultable auprès de chaque mairie.

Vous pouvez y accéder en utilisant le lien : <http://www.cere-rance.fr/documents/RgtANC.pdf>.

L'assainissement, c'est quoi? : une action vitale qui préserve la nature en général et les ressources en eau en particulier.

Etape indispensable pour la protection de l'environnement, l'assainissement consiste à collecter, transporter et traiter l'ensemble des eaux usées.

Ces dernières sont rejetées par l'ensemble de la population, les industriels, les bâtiments publics, les commerces, les écoles, après utilisation. A la maison ce sont les eaux du lave-vaisselle et de la machine à laver, de l'évier, de la salle de bain, des WC.

Pourquoi l'assainissement non collectif? :

si votre construction ne peut pas être raccordée à l'égout parce que :

- l'égout n'existe pas dans le village
- l'égout est trop éloigné

votre solution est l'assainissement non collectif.

Bien conçu et bien posé, un assainissement non collectif respecte l'environnement et la salubrité publique. Sa durée de vie est d'une vingtaine d'années. Les eaux usées sont traitées sur le terrain d'habitation avant d'atteindre le milieu naturel (sol, ruisseau, fossé).

Comment fonctionne mon dispositif d'assainissement? : Il comprend trois étapes :

1- La Collecte : Les eaux usées sont produites à différents endroits de la maison : eaux des WC, eaux de cuisine, eaux de salle de bain, eaux de machine à laver. Il faut d'abord les collecter et les diriger vers l'installation d'assainissement non collectif pour pouvoir les traiter.

2- Le Prétraitement : Les eaux usées collectées contiennent des particules solides et des graisses qu'il faut éliminer afin de ne pas perturber le traitement ultérieur : c'est le rôle du prétraitement.

Ce prétraitement est en général réalisé dans une fosse où toutes eaux (ou parfois fosse septique toutes eaux), qui recueille toutes les eaux usées collectées.

Les matières solides qui se déposent et s'accumulent dans la fosse devront être régulièrement évacuées, au moins tous les 4 ans : c'est l'opération de vidange de la fosse. En sortie de la fosse, les eaux sont débarrassées des particules indésirables et peuvent ainsi être traitées par le sol.

3- Le Traitement et l'évacuation des eaux : En sortie de la fosse toutes eaux, l'eau est débarrassée des éléments solides, mais elle est encore polluée : elle doit donc être traitée.

L'élimination de la pollution est alors obtenue par infiltration des eaux dans le sol ou dans le massif de sable, grâce à l'action des micro-organismes qui y sont naturellement présents.

Les eaux ainsi traitées se dispersent par écoulement dans le sous-sol. Si cela n'est pas possible (sol argileux...), un rejet en surface par exemple dans un fossé peut être envisagé.



Que contrôle le SPANC ? :

- **Pour les installations neuves** (création, réhabilitation) 2 contrôles sont obligatoires. le contrôle de conception et d'implantation et le contrôle de bonne exécution.
- **Pour les installations existantes** le contrôle est obligatoire et permet de vérifier que l'ensemble des ouvrages est bien entretenu et conservé en bon état de fonctionnement. Une première visite diagnostic sera réalisée par un technicien du SPANC qui établira un état des lieux précis de votre installation et de son fonctionnement.

Comment va se dérouler le contrôle des dispositifs existants ? :

- 1- l'avis de visite :** un avis de visite est notifié au propriétaire.
En cas d'impossibilité ce dernier peut se faire représenter par une autre personne de son choix ou contacter le SPANC pour fixer un autre rendez-vous.
- 2- la visite :** lors de la visite, la vérification porte sur :
 - descriptif et implantation de chaque dispositif
 - état de fonctionnement
 - état des ouvrages au niveau accessibilité
 - ventilations
 - bon écoulement des effluents
 - vidange des installations
 - contrôle éventuel de la qualité des rejets
- 3- le rapport :** un rapport de visite sera remis au propriétaire des ouvrages.

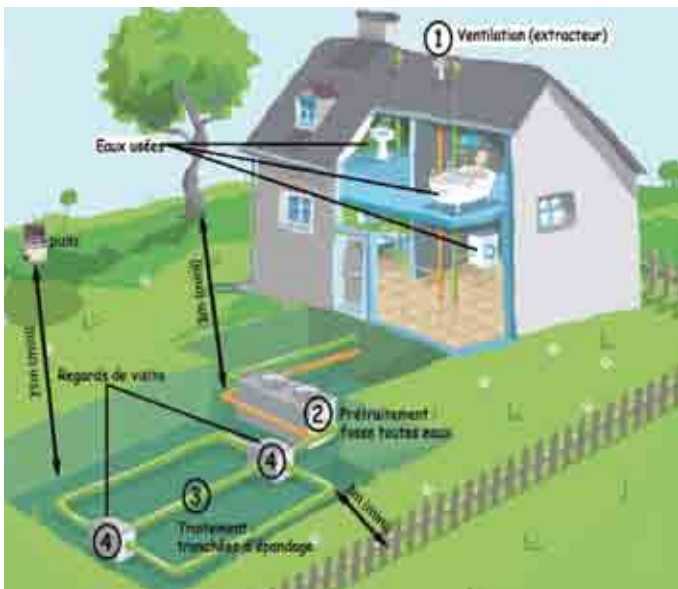
Les Chiffres

Tarifs	La Communauté de Communes Cère et Ranceen Châtaigneraie compte 1570 dispositifs d'assainissement individuel :	Budget
<ul style="list-style-type: none"> • Le contrôle d'une installation neuve sera facturé 200 € • Le contrôle d'une installation existante sera facturé 100 € 	<ul style="list-style-type: none"> • 50 à Cayrols • 153 à Marcolès • 73 à La Ségalassière • 102 à Omps • 145 à Parlan • 148 à Pers • 304 à Roannes St.-Mary • 33 au Rouget • 70 à Roumégoux • 280 à St.-Mamet La Salvetat • 79 à St. Saury • 133 à Vitrac 	<ul style="list-style-type: none"> • Le budget annuel du service s'élève à 50 000 € • Il est équilibré par les forfaits et les subventions

Quand mon installation sera-t-elle contrôlée ? :

La Commission environnement organise l'ordre des visites par commune, sachant que l'ensemble des dispositifs d'assainissement individuel sera contrôlé dans les 4 ans. Une information précise sera adressée à chaque foyer concerné en début d'année. Une réunion publique sera tenue dans les mairies. Les contrôles des installations existantes débiteront en janvier 2009.

un des deux procédés d'épandage réglementaires



filtre à sable vertical non drainé

L'élaboration du prochain contrat de développement territorial (2009-2011), établi en collaboration avec nos partenaires financiers (Europe - Etat - Région Département) doit permettre la mise en place d'une réflexion de fond pour une définition approfondie pour tenir compte des futurs besoins et des évolutions du territoire.

Au cours des différentes réunions, plusieurs pistes de développement ont été évoquées :

- **Habitat** : élaboration d'un schéma territorial autour des coeurs de bourgs, des lotissements, de l'habitat saisonnier, de l'accueil des retraités, lancement d'une OPAH, développement des services de transport.

- **Service à la personne** : problème de la petite enfance, valoriser la culture (patrimoine), réfléchir à l'évolution de l'offre de soins sur le territoire communautaire, accueil des handicapés.

- **Services publics** : s'intéresser au tissu scolaire et aux services parascolaires suite à la mise en place de la semaine à 4 jours.

- **Economie** : développement de la zone d'activités de l'Estancade, création de petites zones artisanales. poursuite du programme des complexes multi-ruraux de proximité, question de l'artisanat avec les problèmes rencontrés au niveau de la reprise, de la création ou la transmission des activités.

- **Culture** : poursuite des actions engagées. (voir p.8)

- **Tourisme** : poursuite du soutien à l'Office de Tourisme, privilégier les actions permettant une meilleure valorisation des atouts du territoire : randonnées, équipements, accueil de groupes; développer les actions intercommunautaires voire européennes.

- **Environnement** : assainissement non collectif : mise en oeuvre du contrôle des installations existantes, optimisation du service de collecte des déchets, participation aux instances créées au niveau départemental.

- **Structuration territoriale** : rénovation de la piste de karting à Pers, portage du projet d'aménagement touristique du site Moulin du Teil.

Le contrat territorial est un outil majeur de développement du territoire. Toutefois, les thèmes proposés restent encore en l'état de projet. La Communauté de Communes doit bien entendu assimiler l'aboutissement de nombreux projets d'envergure qui ont vu le jour sur le précédent contrat. Mais le contenu du futur contrat ne sera pas négligé.



La revue de Presse

La dynamique des communes

L'Union du Cantal - 9 fév. 2008
vielocale PAYS D'AURILLAC

MARCOLES
La Maison familiale fait front face aux difficultés



Agriculture

La Montagne - 19 septembre 2007
LE ROUGET

Emplois et services



OMPS La Montagne - 9 mai 2007

La musique prend un tour baroque



Culture

La Montagne - 7 avril. 2006
SAINT-NAMET-LE-SALVETAT

Les vaches sous tous les angles



La Montagne - 8 mars 2008
des bilans pour le Marché de pays



Économie

L'Union du Cantal - 29 décembre 2007
vielocale PAYS D'AURILLAC

CAYROLS
Une action pédagogique pour l'environnement



Environnement

La Montagne - 11 octobre 2008
L'Union du Cantal

La commune de Parlan amorce son désenclavement "par le cuivre"



La Montagne - 9 juin. 2008
SAINT-NAMET-LE-SALVETAT

Les médaillés des Fromageries Occitanes



La Montagne - 11 juillet 2008
TOURNAIE

Vitrac assainit ses réseaux



Des projets construits autour d'une politique d'accueil



Tourisme L'ALL de la Châtaignerie regroupe tous les acteurs locaux

Un an après le nouveau départ



Tourisme

La Montagne - 17 juillet 2008

Des pavillons économiques



Lu dans la presse 2007-2008



SAINT-MAMEY-LA-SALVETAT La Montagne- 25 juin 2008

Trois cents personnes à la fête de l'école

Comme une éternité d'années, des jeux olympiques dans le stade, le spectacle de l'école publique a conquis près de trois cents personnes. C'était aussi l'occasion de participer aux festivités des enfants, le public ayant rempli les gradins : danses et chorégraphies pour les maternelles, les inscriptions pour les...



MARCOLÈS La Montagne- 8 mars 2008

Dix millièmes don de sang dans le canton

Le don de sang est un acte de solidarité et de responsabilité. Les responsables de l'association des bénévoles du sang ont organisé la dixième édition de ce don de sang dans le canton de Marcolès.



PARLAN L'Union du Cantal- 27 janvier 2007

Tournoi de foot en salle en hommage à Isidro Serrao



ROANNES-SAINT-MARY

Bonne fréquentation au centre de Loisirs

La tenue de la saison de la fête de la jeunesse au centre de Loisirs de Roannes-Saint-Mary a été une réussite. Les jeunes ont apprécié les animations et les spectacles.



Solidarité

La Voix du Cantal- 19 août 2007

Les carrosseries scintillent



La Montagne- 10 octobre 2008

ROANNES-SAINT-MARY

L'heure de la réfection avait sonné pour les cloches de l'église de Sainte-Barbe



Sport

CAYROLS L'Union du Cantal 30 juin 2007

"La guerre des boutons" géante et en pleine forêt

Mardi 26 juin, à 11 heures, le film "La guerre des boutons" sera projeté sur un écran géant dans une clairière qui domine le bourg de Cayrols.



La Voix du Cantal- 26 juillet 2007

Les futurs grands s'affrontent à Pers



RÉFECTION. Les deux cloches de gauche ont disparu.



Patrimoine

La Ségalassière La Montagne- 17 juillet 2008

Journée festive pour tous les villageois



L'Union du Cantal- 19 septembre 2007

CAYROLS

Le tournoi de tennis livre son verdict



ROUMEGOUX La Montagne- 19 juin 2008

Le comité des fêtes a célébré ses vingt ans



Les Actualités

Le 19 juin 2008, les élus de Cère & Rance accueillent Mr le Préfet :

Après avoir présenté les atouts du territoire de la Communauté de Communes,

- une progression de la richesse globale du territoire
 - une situation géographique privilégiée
 - une action intercommunale forte
- les élus faisaient part à Mr le Préfet de leurs inquiétudes et interrogations :
- le désenclavement routier et technologique
 - le vieillissement de la population
 - le maintien de l'habitat et son amélioration
 - le financement et soutien aux collectivités locales
 - la restructuration de la carte scolaire et la semaine des 4 jours
 - le dossier des déchets à l'échelle intercommunale mais aussi à l'échelle de l'arrondissement

Monsieur le Préfet ne peut apporter de réponses immédiates et précises à l'ensemble des préoccupations. Mais il précise que le territoire doit s'inscrire dans une dynamique de développement structurant passant par des axes prioritaires pouvant être aidés au titre de la DGE : la sécurité, le logement, l'offre de soins et les bâtiments communaux (écoles...) et éviter «*la réfection de routes en rase campagne*» pour reprendre son expression.

Les élus ont ensuite amené Mr le Préfet sur le terrain en vue d'étudier diverses opérations de sécurisation de la RN 122 : la réfection du carrefour à la sortie de l'usine 3A/LFO mais aussi le raccordement du CD 233 à la RN 122.



Crédits photo : Journal l'Union du Cantal

La visite se terminait par une rencontre avec les entrepreneurs de la Zone Artisanale de l'Estancade.

La réunion de travail avec les services de la DDE (Direction Départementale de l'Équipement), la DRE (Direction Régionale de l'Équipement) et la DIR (Direction Interdépartementale des Routes) promise par Mr le Préfet, ce jour là, a eu lieu le 15 octobre dernier. Affaire à suivre...

Des liens entre les Communautés de Communes de la Châtaigneraie se développent :

Aujourd'hui, 4 Communautés de Communes couvrent le territoire de la Châtaigneraie.

4 nouveaux présidents :

- | | |
|---------------------|------------------|
| • Cère et Rance | Michel LAFON |
| • Pays de Maurs | Maurice VISINONI |
| • Pays de Montsalvy | Jean BONNET |
| • Entre 2 lacs | Michel CABANES |

Dans la continuité de la coopération existante, notamment sur le dossier du tri sélectif, les présidents ont décidé, par des réunions programmées et plus régulières (1 tous les 2 mois) de travailler ensemble sur des dossiers aux problématiques communes aux 4 territoires. Sont associés à ces rencontres les vice-présidents de chaque structure en charge du dossier concerné et les directeurs. C'est ainsi qu'un travail a été enclenché sur l'environnement (les ordures ménagères - le tri sélectif - le SPANC) et le tourisme (Agence Locale de Tourisme). D'autres thèmes seront abordés au cours de l'année 2009.



Le présidents des quatre Communautés de Communes avec les Vice-Présidents en charge de l'environnement

La Ferme Pédagogique

Le projet de ferme pédagogique est né de la convergence d'un faisceau d'opportunités et de la volonté préméditée des élus.

Genèse d'une réalisation...

Un ensemble d'opportunités

- ▶ Le Cantal est le seul département en France à ne pas disposer d'un tel équipement.
- ▶ Une sollicitation par les porteurs de projets motivés, engagés et qualifiés.
- ▶ La disponibilité d'un corps de ferme de caractère, liée à l'opportunité d'acquérir, adapté au projet : bâtiments, superficie et situation géographique.
- ▶ La volonté des partenaires de soutenir ce projet par des financements importants : Etat (Projet labélisé Pôle d'Excellence Rurale), le Conseil Régional et le Conseil Général.

Une réalisation conforme au projet de développement de la Communauté de Communes

- Création d'emplois (au total 5)
- Développement des capacités d'accueil
- Création d'activités induites importantes : commerce, centres de loisirs, transports
- Une opération blanche pour la Communauté de Communes : les loyers couvrent les charges d'emprunt.
- Un projet correspondant aux attentes de la population : découverte des traditions agricoles et des valeurs associées, valorisation d'un environnement de qualité, faire connaître par les enfants la Châtaigneraie cantalienne

Un partenariat public/privé

- Partage du risque
- Partage des savoirs-faire.
- Complémentarité des compétences :
 - les porteurs de projets Sandrine Merle et Christophe Puech
 - Communauté de Communes
 - Commune d'Omps
 - Maître d'oeuvre : Cabinet Teyssou
 - Bureaux d'Etudes Igetec et Battut
 - 15 entreprises associées à la réalisation.



Sandrine Merle et Christophe Puech

Les chiffres

Acquisitions foncières (bâti et non bâti) : 18ha 92 a 42 ca dont 10ha 63 a 27 ca mis à disposition de la s.a.r.l. Le reste des surfaces est loué par l'intermédiaire de la Safer Auvergne à 2 agriculteurs d'Omps.

Coût total de l'opération (foncier et travaux)	1 620 000 € HT
Montant des subventions	1 221 500 € *
Autofinancement	398 500 €
* détail des subventions :	
• Etat	354 000 €
• Région	697 500 €
• Département	170 000 €



Présentation et parcours des porteurs de projets

Sandrine MERLE et Christophe PUECH, âgés respectivement de 30 et 35 ans, parents d'un petit garçon de 2 ans et dans l'attente d'un heureux évènement, sont tous deux originaires du Cantal et plus précisément de la Châtaigneraie.

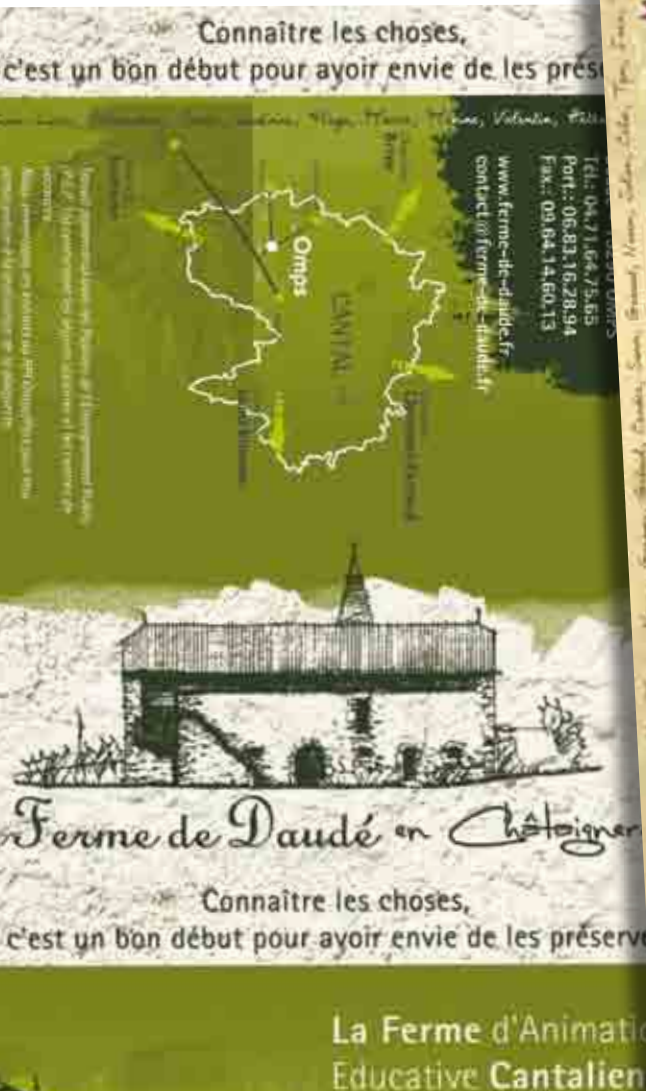
Educateurs spécialisés de profession et passionnés par le monde rural et agricole, ils ont voulu allier leur travail à leur passion autour d'un projet novateur pour leur département.

Sandrine, fille d'exploitants agricoles installés sur la commune de Saint-Constant, a suivi une scolarité dans le Cantal puis à Toulouse. Elle exerce, depuis 2000, la fonction d'éducatrice spécialisée au sein de l'A.D.A.P.E.I. du Cantal et s'est toujours impliquée dans la vie

associative, plus particulièrement au sein de structures organisatrices de séjours pour enfants.

Christophe, petit-fils d'exploitants agricoles de Ladinhac et de Ginohac, a suivi une scolarité à Aurillac puis à Clermont-Ferrand. Après l'obtention de son diplôme en 1996, il travaille durant deux ans dans le monde associatif aurillacois puis il part à Nantes exercer la fonction d'éducateur en prévention spécialisée sur un quartier sensible.

A l'initiative du projet sur le département, il décide de saisir l'opportunité d'un poste d'éducateur spécialisé au sein de l'A.D.A.P.E.I. du Cantal en 2001. Depuis juillet 2007, Christophe a quitté son poste à l'A.D.A.P.E.I. pour se consacrer pleinement à la concrétisation de la Ferme Pédagogique de Daudé.



Les Associations

Soutenues par la Communauté de Communes



La Communauté de Communes apporte, aux associations locales pour l'organisation de **manifestations sportives**, son soutien tant matériel (prêt de matériel : chapiteaux, tables, chaises, podium, sonos, vidéo-projecteur...) que financier :

Les Sports :

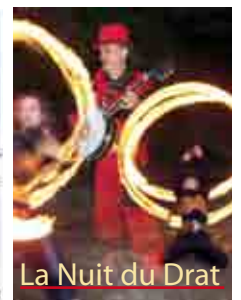
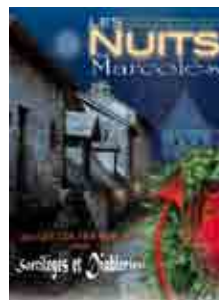
- **Saint-Mamet Hand**
- **Critérium Professionnel Cycliste en Châtaigneraie**
- **Moto Club de Saint-Mamet**
- **Entente Cantonale de Foot**
- **Association Retraite Sportive Sud-Cantal**
- **Tennis Club Cantonal**



La Communauté de Communes apporte, aux associations locales pour l'organisation de **manifestations culturelles**, son soutien tant matériel (prêt de matériel : chapiteaux, tables, chaises, podium, sonos, vidéo-projecteur...) que financier :

La Culture :

- **Comite d'Animation Culturelle de Marcolès**
- **Cinéma en Plein Air Cayrols**
- **Nuit du Drat à Vitrac**
- **Musikart Cantal**
- **Peuple et Culture**



La Nuit du Drat

Diverses :

- **Maison d'Education Familiale et Rurale**
- **Association des Donneurs de Sang**
- **ADMR du Segala et ADMR Vitrac Marcolès**



Le Service des Déchets

Une Action Prioritaire

DOSSIER

Ce service doit faire face à des contraintes fortes imposées par l'Etat sous des directives de l'Union Européenne.

Toutes ces données alourdissent considérablement le budget des ordures ménagères :

- ▶ La fermeture de la décharge communautaire et les travaux lourds de réhabilitation.
Pour un coût total de 102 000 €.
- ▶ L'acheminement des déchets au centre d'enfouissement de Tronquières à Aurillac suite à la fermeture de la décharge de St-Mamet, engendre un coût de 107 €/tonne - **soit une dépense globale supplémentaire de 161 000 € pour 2008.**
- ▶ Réalisation d'une déchèterie à Saint-Mamet.
Pour un coût total de 184 000 €.
- ▶ Mise en place d'une collecte de cartons chez les commerçants et les particuliers (bacs bleus).
- ▶ Acquisition d'un nouveau véhicule pour la collecte.
Pour un coût total de 150 500 €.
- ▶ Adhésion au Syndicat Ouest Cantal Environnement, dans le cadre des dispositions du schéma départemental de traitement des déchets.

Les Finances

DÉPENSES :

Un budget de fonctionnement de 738 000 €



RECETTES :

Un total de 738 000 €



Comme la loi l'impose, les coûts de ce service sont pris en charge par les usagers au travers de la redevance dont le montant est calculé en fonction des frais généraux réels du service.

Par délibération en date du 13 décembre 2007, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a décidé d'élargir la base des redevables. C'est ainsi que de nouvelles catégories socio-professionnelles sont assujetties : agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales, chacun apportant ainsi sa contribution au service.

Maîtriser les coûts

Le service public de gestion des déchets ménagers focalise l'attention en raison, outre les exigences croissantes de qualité de la part des usagers, d'une forte augmentation des tarifs (la redevance est passée de 90 € en 2003 à 160 € en 2008) et d'une montée des préoccupations environnementales.

La structure intercommunale doit faire face à des contraintes de plus en plus fortes :

- ▶ **Une complexification de l'environnement de la collectivité**
 - juridique
 - réglementaire
- ▶ **Un contexte socio-économique contraignant**
 - charges maîtrisables
 - charges non maîtrisables (énergie, taxes...)
- ▶ **Un fonctionnement du service devenu inadapté au vu des évolutions de la Communauté de Communes (démographie, réseau routier...)**
 - circuits inchangés depuis la création du service
 - emplacements des conteneurs
- ▶ **Des exigences accrues de la part des usagers**
 - service coûteux (redevance en hausse continue depuis 5 ans)
 - demande de plus de services
 - Proximité = davantage de conteneurs mis à disposition
 - Qualité = propreté des conteneurs
 - répondre aux questions des usagers qui bien souvent considèrent que «c'est mieux ailleurs et moins cher»

Les élus, conscients que la situation doit évoluer, ont décidé de lancer une étude en vue d'une :

REORGANISATION DU SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS

Avec une conception attentive aux rapports avec les usagers et l'environnement. Avec une logique de résultat, d'efficacité et de performance.

COLLECTE - LES CHIFFRES

- **Les ordures ménagères collectées en 2007 :**
1 182 tonnes soit 215 kgs/habitant/an
 - **Les déchets ménagers recyclables**
343 tonnes soit 62 kgs/habitant/an soit 29% des déchets ménagers : *sur les 19 points d'apport volontaire*
 - 165 tonnes (48%) de verre
 - 43 tonnes (13%) d'emballages
 - 134 tonnes (39%) de journaux et magazines
 - **La déchèterie**
321 tonnes collectées soit 58kgs/habitant/ an
- Au Final : 1846 tonnes sont collectées sur les 12 communes du territoire :**
- 538 tonnes (29%) sont valorisées
 - 1 308 tonnes (71%) sont enfouies



Le Tri :

Permet de réaliser des économies : il allège la poubelle. En effet, autant de matériaux triés, ce sont autant de kg qui ne sont pas enfouis. La mise en place du tri sélectif sur le territoire a débuté en 2003 avec l'installation des Points d'Apport Volontaire (PAV) dans chacune des communes :



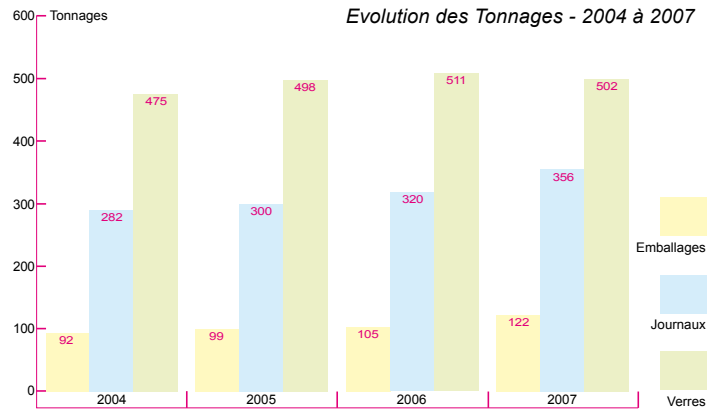
Les déchets d'emballages et journaux ont une seconde vie. De bons réflexes à prendre...

Le contenu des colonnes est régulièrement collecté par l'Entreprise TEIL et acheminé vers le centre de tri de l'YSER.

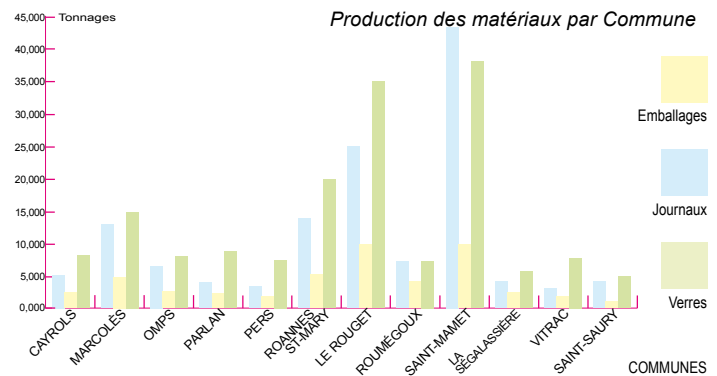
Produit	Repreneur
Verre	Verrerie d'Albi (81)
Journaux & magazines	Fabrude et Golbey
Acier	Arcelormittal
Aluminium	Affimet
Emballages Ménagers Recyclables	Smurfit
Plastiques	Valorplast
Emballages liquides alimentaires	Revipac

Lorsque vous déposez vos déchets de tri dans les colonnes, pensez que ce sont des agents du centre de tri de l'Yser qui séparent **manuellement** les types de produits à recycler (pas d'objets tranchants, piquants...).
Respectez les consignes de tri.

Les résultats sont encourageants :



La prise de conscience est réelle l'effort collectif est bien amorcé. Cère & Rance est en bonne voie. Trier plus c'est réduire : l'impact des déchets sur l'environnement. **LA FACTURE POUR L'AVENIR.**



Le geste du tri est devenu aujourd'hui un réflexe pour la majeure partie de la population les meilleurs résultats sont observés sur les communes qui, certes, ont une population importante mais qui bénéficient surtout : **de plusieurs Points d'Apport Volontaire et/ou de la proximité d'axes de circulation.**

Les points d'apport volontaire pour le tri sélectif doivent rester **PROPRES**. Trop souvent, les déchets en tous genres (matelas, machines à laver, cagettes, gravats...) sont abandonnés au pied des colonnes de tri. Merci de bien vouloir être respectueux du site et d'utiliser le service approprié (la déchèterie) pour s'en débarrasser. Si les colonnes sont pleines (d'autres PAV sont à disposition), appelez la Communauté de Communes ou la mairie. Le prestataire de service sera promptement contacté.

Une nouvelle installation à disposition

Contexte

La décharge communautaire a fermé le 1er octobre 2007. Un mois après, grâce au professionnalisme de l'entreprise retenue, la nouvelle déchèterie fonctionne. Cet espace gardienné, ouvert au public (particuliers, artisans, commerçants, agriculteurs...) met à disposition des bennes pour réceptionner les déchets (encombrements, bois, ferrailles, gravats, déchets verts...) ne pouvant être collectés dans le cadre de la collecte ordinaire.

Les matériaux recyclables sont acheminés, par la Société Fabrude, vers les filières de traitement ; les autres sont destinés à l'enfouissement sur le site de Tronquières.

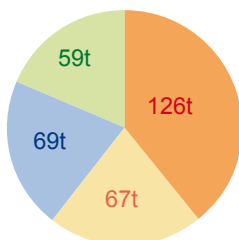
Tonnages triés du 26/11/07 au 13/09/08

Encombrants

Ferraille

Bois

Cartons



Finances

L'opération a été réalisée grâce à l'appui financier de :

- L'ADEME et du Conseil Général à hauteur de 40% (75 000 €)
- L'ETAT à hauteur de 20% (36 854 €)

Les +

- Un bac pour déposer les piles et les batteries
- Une colonne pour réceptionner les huiles de vidange usagées
- Un point d'apport volontaire : verre - journaux - emballages

Que Dois-je Déposer Dans le Bac Marron?

LES ORDURES MÉNAGÈRES UNIQUEMENT



Les Déchets doivent impérativement être en sac bien fermé

LES DÉCHETS INTERDITS DANS LES BACS TOUT DÉCHET NON MÉNAGER :

Cadavres d'animaux, huiles de vidange, appareils ménagers, seringues, terre, matériel de mécanique, vélos VTT, pneus, déchets verts...

LES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DÉCHÈTERIE

Au 1er novembre
8h - 12h : Lundi - Mardi - Mercredi
8h 12h et 13h30 - 17h30 : Vendredi - samedi
Fermeture : Jeudi et Dimanche

Accès gratuit sur présentation d'une carte délivrée par la mairie de domicile.



La Décharge avant



La Déchèterie après

Le Compostage Individuel

Afin de poursuivre son engagement dans la réduction de la quantité des déchets collectés, la Communauté de Communes a engagé une démarche de soutien au compostage individuel. Les déchets ménagers (épluchures, restes de repas, tonte de gazon...) représentent 30% du contenu d'une poubelle, difficile de passer à côté.

Un plan encourageant :

L'opération est lancée en mars 2007. 4 mois plus tard, 180 composteurs sont livrés auprès des particuliers moyennant une participation financière de 18 €, soit 36% du coût (32% pris en charge par l'ADEME et le Conseil Général, 32% du coût par la Communauté de Communes).

D'autres sont encore à disposition :

Contact : Marc Sizabuire au 04 71 49 33 30

e.mail : developpement@cere-rance.fr

Les Collectes Sélectives

• Les Plastiques Agricoles :

Le Contexte : Depuis 2005, au printemps (avril ou mai), les agriculteurs du territoire se mobilisent pour faire de la collecte des plastiques agricoles un véritable succès : le tonnage augmente, la participation s'accroît. Cette opération, menée en collaboration avec le service Environnement de la Chambre d'Agriculture, les GVA, les mairies, a permis de récolter plus de 242 tonnes de plastiques, dont 188 tonnes ont été retraitées par l'usine de la SOPAVE à Viviez, et transformées en sacs poubelle.

• Les Cartons : Il est mis à disposition, depuis le 1er janvier 2008, sur les points d'apport volontaire du tri sélectif, des conteneurs spécifiques, de couleur bleue, destinés à la collecte des cartons ménagers. Il est rappelé que les cartons doivent être pliés le mieux possible afin de permettre un remplissage homogène du conteneur qui facilitera la collecte des matériaux par les services. Depuis l'automne 2007, une collecte des cartons est aussi assurée auprès des commerçants et industriels du territoire.

- **Le mardi après-midi :** Communes de Cayrols, Le Rouget, Omps, Pers, Parlan

- **Le mercredi après-midi :** Communes de Marcolès, Vitrac, Roannes St-Mary, Saint-Mamet. Les cartons sont ensuite acheminés vers la déchèterie communautaire et repris par l'Entreprise FABRUDE pour être valorisés.



Des bio-seaux permettant le transit des déchets destinés au compostage seront disponibles gratuitement à partir du 1er décembre 2008.



Les Chiffres :

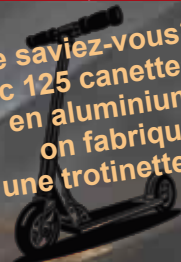
Année	TONNAGES		
	Recyclables	Non Recyclables	Total
2005	30,650	12,300	42,950
2006	35,000	14,250	49,250
2007	32,680	13,520	46,200
2008	89,420	14,580	104,000

Les Finances :

Année	Coût de la collecte
2005	2 224 €
2006	1 461 €
2007	1 279 €
2008	2 488 €



Le saviez-vous?
Avec 125 canettes
en aluminium
on fabrique
une trottinette!



• **«Je paie trop cher, je ne trie plus!»**

Réponse Communauté de Communes :
MAUVAISE RÉACTION. Plus nos poubelles sont lourdes, plus la facture le sera aussi. Réfractaires au progrès? Ignorants du dispositif de collecte? Aigris par rapport au montant de la redevance qui ne cesse d'augmenter? Quelle que soit la raison, gageons que, dans quelques années, les non-trieurs seront observés comme de véritables curiosités «les derniers dinosaures». Le tri génère des avantages pour l'environnement, le cadre de vie, l'emploi (entreprise d'insertion) et notre porte-monnaie (!). Il est inimaginable de ne pas en faire une habitude de vie.

• **«Est-il vrai que les agriculteurs ne paient que 40 € ?»**

Réponse Communauté de Communes :
ERREUR DE COMPRÉHENSION. Les agriculteurs comme les autres activités professionnelles (artisans, commerçants, professions libérales), depuis le 1er janvier 2008, sont assujettis à la redevance. La décision d'élargissement de la base des redevables a été prise à l'unanimité du Conseil Communautaire, réuni le 13 Décembre 2007. L'agriculteur paie 40 € pour son activité professionnelle mais aussi 160 € pour son foyer.

Réponse Communauté de Communes : L'obligation de service consiste à permettre à l'usager d'éliminer ses ordures, quelle que soit la quantité produite et de traiter ensuite ces déchets. C'est le service auquel la collectivité est tenue, service qu'elle assure. Cette redevance ne tient effectivement pas compte des quantités d'ordures produites, ni du nombre de personnes constituant le foyer. Une telle gestion s'avèrerait en effet inapplicable (+ de 3 000 redevances annuelles à traiter) et n'est que très rarement mise en oeuvre par les collectivités. L'idéal serait de peser la quantité produite par foyer...Mais cela implique la nécessité d'acquérir des équipements impossibles à rentabiliser.

Réponse Communauté de Communes : La collectivité doit collecter les ordures ménagères déposées dans les conteneurs prévus à cet effet. Le service fonctionne tout au long de l'année pour le logement considéré, qu'il y ait production ou non de déchets. Comme il ne peut y avoir de prorata fait au nombre d'habitants occupant le logement, il ne peut pas être calculé, non plus, de prorata au temps passé dans le logement. La gestion de ce paramètre temps serait impossible et la Communauté de Communes ne peut et ne souhaite pas vérifier le taux d'occupation d'une résidence.

Réponse Communauté de Communes : Comme l'impose la loi, le coût du service est pris en charge par l'ensemble des usagers au travers de la redevance dont le montant est calculé en fonction des frais réels du service. Le Conseil Communautaire a décidé, à l'unanimité, lors de sa séance du 13 décembre 2007, d'élargir la base des assujettis à la redevance, chacun contribuant ainsi au financement dudit service, et ce, à divers titres en fonction des diverses activités assujetties.



• «La redevance en 2003 était à 90 €, elle est maintenant, en 2008, à 160 € pour un foyer. Est-ce la dernière augmentation?»

Réponse Communauté de Communes :

Le service doit faire face à des contraintes fortes, imposées par l'Etat sous les directives de l'Union Européenne (fermeture de la décharge entraînant de lourds travaux de réhabilitation et l'acheminement et le traitement des déchets sur le site de Tronquières à Aurillac). S'ajoutent **EN PLUS** des contraintes locales : création d'une déchèterie indispensable, acquisition d'un nouveau véhicule (l'ancien a 10 ans), cotisation d'adhésion au Syndicat Ouest Cantal Environnement dans le cadre des dispositions du schéma départemental de traitement des déchets. **MAIS**, n'est-ce-pas aussi le rôle de la collectivité de contribuer à la préservation de l'environnement fusse sous la pression de la loi nationale ou européenne? La nature, ça se respecte!! La commission «Environnement et Cadre de vie» a engagé une étude globale du service de collecte en vue d'optimiser le dispositif et d'assurer une maîtrise des coûts. Assurer une stabilisation de la redevance à ce niveau est un objectif à tenir.

• «L'utilisateur est toujours pris en otage. On aurait pu nous avertir plus tôt!»

Réponse Communauté de Communes :

Comment bien communiquer? Un vrai souci. La question du service des déchets et de la redevance, plus particulièrement, a fait l'objet d'articles dans les bulletins communautaires, et notamment le dernier de Novembre 2006. Depuis, des articles sont parus régulièrement dans les journaux de la presse locale (La Montagne - l'Union Agricole et Rurale).

• «Ailleurs, c'est moins cher»

Réponse Communauté de Communes :

Nous avons contacté les autres Communautés de Communes du département du Cantal ou limitrophes. Nous vous communiquons notre enquête. Attention, les contraintes ne sont pas **ENCORE** appliquées à toutes les structures intercommunales de la même manière!

EN CONCLUSION

➔ **Arrêtons l'emballement.**

La croissance économique va de pair avec l'alourdissement de la poubelle du contribuable local-usager. C'est la collectivité locale qui doit traiter les résidus sur lesquels elle n'a guère prise. Elle est condamnée à mettre en place et gérer un service qui doit s'adapter au mode de fabrication des uns et au mode de consommation des autres. L'utilisateur doit aussi réagir en procédant au compostage et en adoptant une attitude éco-citoyenne en faisant du refus sélectif : refuser les imprimés publicitaires dans les boîtes aux lettres, les sacs de caisse dans les grandes surfaces... en fait limiter la diffusion de biens qui deviennent rapidement des déchets.



**Les
Conseillers
Titulaires et Suppléants
de la Communauté
de Communes**

*Cayrols
Marcolès
Omps
Parlan
Pers
Roannes Saint-Mary
Le Rouget
Roumégoux
Saint-Mamet La Salvetat
Saint-Saury
La Ségalassière
Vitrac*



Titulaires
 Suppléants

Président

Vice-Présidents

*** Maires**

Roland Vidal *
Alain Laurissergues

Ovidio Valles
Christian Lacarrière

Philippe Coste *
Fernande Serre

Christian Vieillechaize
Jacques Besse

René Lapeyre *
Vincent Granoulhac

Liliane Bourbon
Pierre Adam

Michel Lafon *
Gilles Combelle
Philippe Mas

Jean Momboisse
Gérard Thers
Thomas Sainte-Marie

Henri Hostains *
Sabine Lagnes

Denis Conche
Georgette Goutelle

Roger Condamine *
Bernard Mazières

Louis Bremondy
Yann Marchetti

Michel Teyssedou
Patrick Clamagirand

Joëlle Labrousse
Eric Lavergne

André Rongier *
Jean Lépine

Michel Izoulet
Jean-Pierre Regnies

Eric Février *
Pascal Delcausse
Joël Gauzins
Patrick Labouygues
Pierrette Verdier
Bernard Viprey

Claude Caumel
Céline Calmejane
Aline Cherpeau
Claude Bedoussac
Francis Monreysse
Olivier Delmas

Marie-Paule Cassagne *
Dominique Payrot

Jérôme Puech
Patrick Prat

Albert Chandon
Géraud Méral
Jean-Claude Bourgade

André Gaston
Nathalie Sallard
Jean-Louis Maffre

Christian Montin *
Serge Cassagne
Jean-Paul Marcenac

André Rouquet
Maxime Prat
Bernard Delmas

Mairie - 15220 Saint-Mamet La Salvetat
Tél : 04 71 49 33 30 - Fax : 04 71 49 33 31
<http://www.cere-rance.fr>
Email : infos@cere-rance.fr

Conception & réalisation graphique, photos bandeaux & couverture :
Marie-Claire Bonhomme - <http://www.mcbgraphics.com>
Crédits photo page 18 (la visite de Mr le Préfet) - Journal l'Union du Cantal
Autres photos : Communauté de Communes Cère & Rance en Châtaigneraie
Impression : Imprimerie des Carmes